

Résumé des vérifications indépendantes des forêts de 2021

Unité de gestion Temagami 2016-2021

Une vérification indépendante a été réalisée dans l'unité de gestion de la forêt de Temagami pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021. Elle portait sur l'élaboration du plan de gestion forestière pour 2019-2029, la mise en œuvre des trois dernières années du plan de gestion forestière pour 2009-2019 et des deux premières années du plan pour 2019, ainsi que le travail du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (ministère ou entité vérifiée) quant à la gestion de l'unité de gestion. Durant la période de vérification, l'entité vérifiée a engagé un fournisseur de services (First Resource Management Group) pour réaliser bon nombre des activités quotidiennes de gestion. Bien que cette entité soit responsable de la gestion de la forêt dans l'unité de gestion de la forêt de Temagami ainsi que de l'examen des résultats de la vérification, le processus s'est également intéressé au travail du fournisseur de services, soit à sa gestion de la forêt pour le compte de l'entité, durant la période de vérification.

Les vérificateurs ont mené des inspections dans la forêt pendant cinq jours ainsi que des entrevues auprès du personnel du ministère vérifié, du personnel de First Resource Management Group, du personnel des détenteurs d'un Permis d'exploitation des ressources forestières¹, des membres des communautés autochtones concernées et des membres du comité local de citoyens de Temagami. Un représentant d'une entreprise en attente d'une tenure, Temagami Forest Management Corporation, a aussi été interrogé durant la vérification, mais cette entreprise ne fait pas partie des entités vérifiées. L'ensemble des protocoles gouvernementaux relatifs à la COVID-19 en vigueur au moment du processus de vérification ont été respectés; ils autorisaient les entrevues sur le terrain avec les représentants de l'industrie forestière, les entités vérifiées et les observateurs, mais n'autorisaient pas les entrevues dans les bureaux.

La vérification indépendante de la forêt est une vérification réglementaire réalisée périodiquement dans toutes les unités gérées par la Couronne en Ontario dans le but d'améliorer la gestion forestière. La vérification de l'unité de gestion de la forêt de Temagami a permis de relever 14 points à améliorer et une pratique exemplaire. Les

¹ En vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, un permis forestier est requis pour utiliser les arbres à des fins commerciales sur une unité gérée par la Couronne. Dans l'unité de gestion de la forêt de Temagami, cinq Permis d'exploitation des ressources forestières d'une durée de cinq ans ont été accordés à des exploitants ou usines ayant des accords ou des engagements d'approvisionnement en bois.

pratiques exemplaires sont définies par l'*Independent Forest Audit Process and Protocol* comme des pratiques exceptionnelles ou des approches novatrices de gestion forestière. La majorité des points à améliorer concernent le plan de gestion forestière pour 2019-2029. La pratique exemplaire à souligner se rapporte à la relation de travail exemplaire entre toutes les parties prenant part à la gestion forestière dans l'unité de gestion de la forêt de Temagami.

Les vérificateurs ont constaté que toutes les recommandations datant de la vérification précédente ont été suffisamment appliquées sauf une (recommandation n° 6), et ont formulé un constat pour veiller à la pleine application de celle-ci. Ils ont établi que la plupart des objectifs du plan de gestion forestière pour 2009-2019 ont été atteints. Pour ceux qui ne l'ont pas été, une cause directe peut être établie : le faible niveau de récolte dans la forêt. Il y a toujours une zone qui n'a pas été déclarée comme entièrement régénérée, mais l'équipe de vérification est d'avis que le district de North Bay a fait de bons progrès faisant en sorte que cette zone se situe tout de même à un niveau acceptable.

Plusieurs constatations très positives sont ressorties de la vérification, dont en voici des exemples :

- Le comité local de citoyens de Temagami est un groupe engagé qui fonctionne bien.
- Les efforts de régénération sont très efficaces comme le montrent les observations effectuées durant la vérification et les sondages sur la régénération (officiels et non officiels);
- L'équipe de planification du plan de gestion forestière pour 2019-2029 comprenait toutes les communautés des Premières Nations, et ces communautés ont pris part à la plupart des réunions.
- Les activités de récolte et les traverses de cours d'eau étaient bien réalisées.
- Aucun cas de non-conformité n'a été signalé durant la période de vérification.
- L'utilisation du bois s'est améliorée grâce à des efforts de toutes les parties travaillant dans la forêt.
- L'embauche de First Resource Management Group comme fournisseur de services a permis d'importer dans l'unité de gestion de la forêt de Temagami les systèmes et processus que l'entreprise utilise dans d'autres unités de gestion.

Malgré les points à améliorer signalés, le district de North Bay et son fournisseur de services (First Resource Management Group) ont globalement mis en œuvre un programme de gestion forestière efficace durant la période de vérification. De façon générale, les exigences juridiques et réglementaires ont été satisfaites durant la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion forestière pour 2019-2029, et le degré de participation des Premières Nations concernées et du comité local de citoyens

à l'équipe de planification était excellent. Le programme de sylviculture permet un renouvellement efficace de la forêt, et l'augmentation des niveaux de récolte dans les deux dernières années a des retombées économiques pour les communautés locales. Il n'y a eu aucun cas de non-conformité enregistré durant la période de vérification ni aucun dommage à l'environnement découlant des activités forestières.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de l'unité de gestion de la forêt de Temagami était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification, et que le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts a respecté ses obligations juridiques. La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol* de 2021, sur lesquels l'évaluation était fondée.